

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté de Drummond

**Adoption du Règlement numéro MRC-902 modifiant le Règlement MRC-754
décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation
de certains pouvoirs du conseil**

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général adjoint de la Municipalité régionale de comté de Drummond, que le règlement MRC-902 modifiant le Règlement MRC-754 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil a été adopté le 14 avril 2021 lors de l'assemblée du conseil de la MRC.

Le règlement entre en vigueur, en vertu de l'article 450 du *Code municipal du Québec*, le jour de la publication, soit le 19 avril 2021.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement MRC-902 au siège social de la MRC de Drummond situé au 436, rue Lindsay à Drummondville, sur le site internet de la MRC « <https://www.mrcdrummond.qc.ca/> » ou au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Drummond durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Drummondville, le 19 avril 2021

Le directeur général adjoint,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Michel Royer".

M^e Michel Royer



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-902 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT MRC-754 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE
SUIVI BUDGÉTAIRES ET UNE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU
CONSEIL**

Je, Donald Brideau
soussigné(e), Directeur générale et Secrétaire-trésorier (Titre) de la
municipalité de St-Edmond-de-Grantham certifie sous mon
serment d'office que j'ai publié l'avis décrit plus haut comme ci-après:

Dans le cas des municipalités régies par le Code:

en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents sur le territoire de la
municipalité, conformément aux prescriptions du Code municipal du Québec, le 20 jour
du mois de Avril, à 14 h 30.

ou

Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes:

en affichant une copie certifiée de celui-ci au bureau de la municipalité le _____ jour du
mois de _____, conformément aux dispositions de la *Loi sur
les cités et villes*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20 jour du mois de
avril 2021.

Donald Brideau
Signature

Directeur-général et Secrétaire-trésorier
Titre